

COMPTE RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 FEVRIER 2022

Présents : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

M. Jany PERONNET, M. Claude BEAUCHAMP, M. Alexandre MARTIN, M. Patrice BERGEON, Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS, M. Guillaume CLEMENT, Mme Magaly PROUST, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Didier VOY, M. Jérôme BACLE, M. Bernard CAQUINEAU, M. Olivier CUBAUD - **Vice-Présidents**.

Absents excusés : M. Emmanuel ALLARD, M. Philippe ALBERT

Secrétaire : Mme Magaly PROUST

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE EXERCICE 2020 – REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DU SOLDE VERSE PAR LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CCPG77-2020 du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention d'objectifs et de financement du 4 décembre 2018, conclue avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Poitou, pour la prestation de service « Contrat Enfance-Jeunesse » ;

CONSIDERANT que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Poitou a procédé auprès de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, au versement du solde l'année 2020, de la prestation de service cumulée pour le Contrat Enfance-Jeunesse ;

CONSIDERANT que montant global de la prestation pour l'année 2020 et pour le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine s'élève à 55 566,02 € ;

CONSIDERANT qu'il convient de reverser le solde de cette somme aux associations suivant la répartition proposée dans le Contrat Enfance-Jeunesse contractualisé, comme suit :

- Relais des Petits : 1 052,36 € ;
- Familles Rurales de Secondigny : 462,03 € ;
- Centre Social et Culturel du Pays Ménigoutais : 4 106,93 € ;
- Familles Rurales de Thénezay : 1 780,32 € ;
- CSC-Maison Pour Tous de Châtillon sur Thouet : 320,55 € ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement des sommes telles que mentionnées ci-dessus et dans la contractualisation avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Poitou,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2022, chapitre 65, article 6558,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le 7 février 2022.



Le Président ;

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P'.

Jean-Michel PRIEUR

Affichage

du : 09/02/2022

au : 24/02/2022